REPUBLIQUE FRANCAISE

GRANDLYON
la métropole

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL

Conseil du 27 septembre 2021

Délibération n° 2021-0641

Commission principale : déplacements et voirie

Commune(s) : Caluire-et-Cuire

Objet : Requalification du chemin de Crépieux (2nde phase) - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire et approbation du programme

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Rapporteur : Monsieur Fabien Bagnon

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 septembre 2021

Secrétaire élu(e) : Monsieur Elie Portier

Affiché le : jeudi 30 septembre 2021

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Grosperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtzoff.

Absents excusés : M. Buffet, M. Charmot (pouvoir à Mme Fontanges), M. Diop (pouvoir à M. Legendre), M. Marguin (pouvoir à Mme Nachury), Mme Sarselli (pouvoir à Mme Pouzergue).

Conseil du 27 septembre 2021

Délibération n° 2021-0641

Commission principale : déplacements et voirie

Commune(s) : Caluire-et-Cuire

Objet : Requalification du chemin de Crépieux (2nde phase) - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire et approbation du programme

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 septembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération Caluire - chemin de Crépieux fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2020-2026, votée par le Conseil de la Métropole de Lyon, le 25 janvier 2021.

Le Conseil avait précédemment approuvé l'individualisation d'une autorisation de programme, pour un montant de 3 000 000 € TTC dans le cadre de la PPI 2015-2020. Le montant a permis d'assurer le financement des études de maîtrise d'œuvre, des frais de maîtrise d'ouvrage (notamment les études préalables) et des travaux d'aménagement de 2 des 5 séquences du chemin de Crépieux.

I - Contexte et objectifs du projet

Le chemin de Crépieux constitue l'un des principaux axes est-ouest de la Ville de Caluire-et-Cuire.

Le linéaire de 1 700 m concerné par l'opération s'étire depuis la voie verte de la Dombes à l'ouest, jusqu'au chemin Drevet, en limite avec Rillieux-la-Pape à l'est et se compose de bâtis résidentiels plutôt de type individuel à l'est et collectif à l'ouest, avec 3 polarités importantes que sont le lycée et gymnase Cuzin, une crèche et le pôle sportif de la Terre des Lièvres.

La géométrie du chemin se caractérise par de larges voies de circulation et par l'absence d'aménagement cyclable et de trottoirs aux normes. La qualité paysagère est uniquement apportée par un alignement d'arbres présent sur 500 m.

Le projet a donc prévu la création d'un aménagement dédié aux cycles, avec la réduction de l'espace dédié aux circulations motorisées, l'aménagement de trottoirs confortables, un renforcement de la qualité paysagère et un traitement qualitatif des espaces publics situés au droit des 3 équipements publics.

II - 1ère phase de réalisation

La 1ère phase de travaux qui a débuté en février 2021 et durera jusqu'en novembre de cette année, concerne les séquences 3 et 4, c'est-à-dire, entre le carrefour avec le chemin Petit et le chemin des Bruyères. Ces séquences sont apparues comme prioritaires car elles desservent le pôle sportif de la Terre des Lièvres, d'autant que les séquences 1 et 2 sont, actuellement, concernées par les travaux de renouvellement du réseau de chaleur urbain du plateau nord.

Sur l'emprise des séquences 3 et 4, sont en cours d'aménagement :

- une piste cyclable bidirectionnelle séparée de la chaussée par une bordure haute, côté nord,
- 2 voies de circulation accueillant une ligne de bus,
- des trottoirs sud et nord d'une largeur variable mais de 1,4 m minimum,

- des arbres d'alignement côté sud et côté nord (64 conservés et 40 plantés),
- l'aménagement de quelques places de stationnement côté sud, en alternance avec les arbres,
- une mise en valeur et une sécurisation de l'accès au pôle sportif.

III - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire et calendrier

La présente délibération a pour objet d'individualiser une autorisation de programme complémentaire pour la réalisation de la 2nde phase de travaux des séquences 1, 2 et 5 y compris les frais de maîtrise d'œuvre. Ces 3 séquences représentant 1 100 m sur les 1 700 m sur le chemin de Crépieux à requalifier selon les mêmes dispositions techniques que les séquences 3 et 4.

Les dépenses relatives à l'ensemble de ces prestations sont estimées à 3 500 000 € TTC. La présente demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme est de 3 000 000 € TTC, 500 000 € TTC ayant été économisés grâce aux appels d'offres de la 1ère phase ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, pour un montant de 3 000 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 2 500 000 € en dépenses en 2022,
- 450 000 € en dépenses en 2023,
- 50 000 € en dépenses en 2024,

sur l'opération n° 0P09O5546 - Caluire-et-Cuire - chemin de Crépieux (2nde phase).

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 6 000 000 € TTC en dépenses pour le budget principal, en raison des individualisations partielles précédentes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture :
069-200046977-20210927-264461-DE-1-1
Date de télétransmission : 30 septembre 2021
Date de réception préfecture : 30 septembre 2021